



Le dossier

Les pêcheurs à l'abordage !

Vent debout contre le nouveau règlement imposant des restrictions des activités de pêche de loisir sur le périmètre du GPMM, un collectif organise la lutte. Ils veulent faire du bruit en bateau dès samedi. Ambiance de barricades



La pêche sur le canal Galliffet est officiellement interdite depuis le 25 juillet. Mais la tradition est tenace...

/PHOTOS SG & PS



L'histoire retiendra que tout est peut-être parti de là. Au théâtre! La pièce se joue sur les canaux de Martigues et le golfe de Fos; les zones portuaires de Port-de-Bouc et Port-Saint-Louis aussi. Autant de spots de pêche tant prisés. Depuis la terre ou en mer, où la liberté de déployer les cannes est désormais sous conditions, avec de nouvelles zones interdites. Des restrictions pour une pêche de loisir autorisée uniquement du lever au coucher du soleil notamment, depuis le 25 juillet officiellement. Point de départ de l'amer...

C'est dans les fauteuils rouge du théâtre de Fos que le Collectif du golfe de Fos à l'étang de Berre, qui représente environ 1500 pêcheurs, a lancé la contre-attaque vendredi. Une assemblée en force avec près de 250 hommes, tous passés au contrôle de température à l'entrée et masqués pour le coup. Le vrai départ de la lutte relayée par des élus, Jean Hetsch et René Raimondi en tête de cordée, après une première escarmouche le 4 octobre déjà, sur le pont levant à Martigues. Un rassemble-

ment de près 200 pêcheurs, fumigènes en main, et deux banderoles pour annoncer la couleur: "*Sauver nos traditions*" et dire que "*La guerre est déclarée...*" Vent debout contre le nouveau règlement du Grand port maritime de Marseille (GPMM), validé par le Préfet.

On ne sait pas si ce sera Austerlitz ou Waterloo mais en tout cas, la réunion publique de vendredi soir a permis de définir un premier plan de bataille. Un ton pagnolesque souvent avec certains qui voudraient aller plus vite que la musique parfois; un clash avec un pêcheur trop ronchon, invité à quitter la salle, mais c'est bien l'heure des barricades.

C'est que tous l'ont mauvaise, estimant "un coup en douce" des services de l'Etat, en dégainant ce nouveau règlement particulier de police de pêche. Un texte et des cartes, élaborés depuis 2016 par le trinôme sous-préfecture, GPMM et Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), tombés en plein cœur de l'été. En résumé, une nouvelle carto-

graphie définissant les zones d'autorisation de pêche et d'interdiction sur l'ensemble du périmètre du Grand Port. Une interdiction de pêcher la nuit surtout, entre autres limitations de prises pour certaines espèces (le loup et la daurade). "*Une attaque à la liberté*" pour les pêcheurs; "*la fin de la tolérance*" pour les autorités, en brandissant, au-delà du risque industriel, "*la lutte contre le braconnage*", entre autres incivilités qui ont fait du tort. Si Fabrice Vidal, membre de la Fédération nationale de la plaisance de la pêche en mer, se fait le porte-parole d'un "*mea-culpa avec des gens qui se sont comportés comme des imbéciles*", on dénonce "*un lobbying de la pêche professionnelle*" et "*l'absence de concertation*". Vent de face, faisant siffler les oreilles du Grand Port, les pêcheurs clament qu'ils "*ne se laisseront pas faire!*" "*Il faut arrêter de dire que l'on n'est pas chez nous dans la Méditerranée*", embraye René Raimondi. Chronique d'un bras de fer qui ne fait que commencer...

P.S.